

Atelier produits d'entretien naturels

JEUDI

OCTOBRE 2019

17

De 18h à 19h30



SIAVED
Producteur de Ressources

ATELIER

DE FABRICATION DE

PRODUITS D'ENTRETIEN NATURELS



Inscription obligatoire au
03 27 21 67 15
Entrée Gratuite

Les participants sont invités à
ramener leurs contenants !

HASNON

Salle de la Gare
Avenue Juste Monier



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

**Informations
Maladie**

Assurance

Déclarer un accident causé par une autre personne

Vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Déclarez votre accident en ligne à la Cpm du Hainaut !

En déclarant votre accident, votre caisse d'Assurance maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Précisez aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers (accident de la circulation, accident d'avion et de train, accident médical, infection nosocomiale, dommage corporel occasionné par des travaux publics, accident survenu à l'étranger, coup et blessure, morsure d'animal, accident sportif, accident scolaire). Cette mention sera alors apportée sur la feuille de soins électronique en cochant la case "accident causé par un tiers".

Déclarez votre accident à la Cpm du Hainaut :

- en ligne : la télé-déclaration est plus sécurisée qu'un envoi papier et garantit un traitement plus rapide du dossier. Connectez-vous sur votre compte ameli,
- en téléphonant au 36 46,
- en remplissant le formulaire *déclaration d'un dommage corporel causé par un tiers* disponible sur Ameli.fr / droits et démarches / maladie, accident, hospitalisation / accident / accident causé par un tiers.



Questionnaire Accident
 Si l'accident est causé par un tiers...

1) Identification

Identification de l'assuré

Nom*
 Prénoms*
 N° sécurité sociale*
 Date de naissance*
 Adresse*
 Code postal, commune*

Victime(s) de l'accident:

ajouter une victime

1/5

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année. En déclarant votre accident, vous évitez à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. Vous participez ainsi à sa sauvegarde. Pour la victime : aucun impact, ni sur les montants ni sur les délais de remboursement.

Etudiants, adoptez les bons réflexes !

La dernière phase de la réforme du régime de sécurité sociale des étudiants démarre au 1^{er} septembre 2019 : tous les étudiants, qui étaient encore gérés par les mutuelles étudiantes, seront automatiquement transférés au régime général et seront rattachés à la Cnam de leur lieu de résidence.

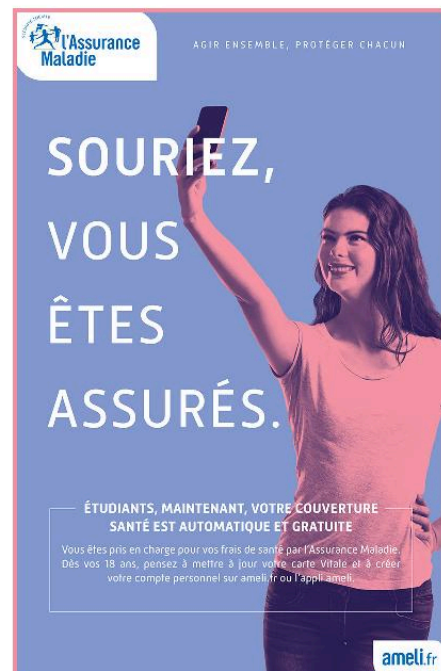
Pas d'inquiétude, c'est très simple. Si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « **bons réflexes** » :

- mettez à jour votre **carte Vitale** (dans une agence de votre Cnam ou dans une pharmacie),
- créez votre compte sur **ameli.fr** ou sur l'appli ameli. Votre compte ameli est un espace personnel qui vous permet d'accéder à tous les services de l'Assurance maladie : consulter vos remboursements de soins, télécharger vos attestations de droits, obtenir votre carte européenne, contacter un conseiller par mail...
- envoyez votre **RIB** personnel pour obtenir vos remboursements,
- déclarez votre **médecin traitant**,
- optimisez vos remboursements en adhérant à une **mutuelle complémentaire**.

Vous devez désormais adresser toutes vos demandes concernant vos remboursements et démarches à votre Caisse d'assurance maladie :

- par mail, connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique *ma messagerie*,
- par téléphone au 36 46.

Pour les **étudiants étrangers** qui démarrent leurs études à la rentrée 2019, ils doivent obligatoirement s'inscrire sur etudiant-etranger.ameli.fr



Vous partez en stage, en week-end ou en vacances dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse ? Pensez à commander à l'avance votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur ameli.fr



CPAM DU HAINAUT, 63 rue du Rempart, CS 60499, 59321 Valenciennes cedex
36 46 (Service 0,06 €/min + prix appel)
www.ameli.fr

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

**Nouveau : Chambre d'hote à
Hasnon**



“La Chambre D’hôte”

11, rue Jean Jaurés - 59178 HASNON
Pour réservation : 06 37 84 23 16

Petite suite privée dans un joli cadre verdoyant, parc et terrasse.

Une décoration raffinée, salle de bain et entrée privée.

Idéalement située (axes autoroutiers : Lille, Bruxelles, Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux), à deux pas des commerces de proximité et de la forêt (parc naturel régional).

Pour votre confort, à disposition : télévision, wifi, cafetière, bouilloire, mini réfrigérateur, serviettes, sèche-cheveux.
50€ la nuitée, tarif dégressif à partir de deux nuits.

Au plaisir de vous accueillir!

dessous.

Alerte sécheresse

IMPORTANT Manques d'eau sur le Valenciennois

En raison d'une très forte surconsommation, des manques d'eau touchent ponctuellement depuis hier soir certaines communes du Valenciennois. En fonction de l'évolution des consommations, la situation pourrait se dégrader dans les heures et jours à venir.

En raison de l'épisode caniculaire, ainsi que des dégradations de poteaux d'incendie (8 poteaux ouverts dans la journée de lundi), la consommation sur le Valenciennois a augmenté de 30% en une semaine, et dépasse maintenant la capacité de production maximale des unités d'eau potable du territoire.

Les équipes de SUEZ et de l'Eau du Valenciennois sont mobilisées pour trouver des solutions techniques afin d'optimiser la capacité de production.

En parallèle, il est impératif que, conformément à l'arrêté sécheresse en vigueur, tous les usagers limitent leurs consommations au strict nécessaire (alimentaire et hygiène) et évitent l'arrosage des pelouses, le lavage des voitures, le remplissage de piscines (...) afin de favoriser un retour rapide à la normale.



Interdiction de laver les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h



Restriction de l'irrigation agricole
sauf dérogations consultez l'arrêté sur www.nord.gouv.fr



Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Conseils en cas de canicule



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Historique des noms des rues d'Hasnon

A la demande de Monsieur le Maire, ce recueil a été créé en 2018 par le service Communication. Un exemplaire a tout d'abord été remis aux hasnonais ayant participé au voyage des

aînés en juin 2018 puis distribué aux classes élémentaires de l'école du Centre en janvier 2019. Il est désormais à votre disposition sur ce site ou à l'accueil de la mairie après en avoir fait la demande au 03 27 21 67 17.

[Recueil de l'historique des noms des rues d'Hasnon](#)

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Hasnon Basket et son équipe phare

Ce samedi 11/05/2019 restera à jamais gravé dans les mémoires de toutes les personnes présentes à la salle grâce à la belle victoire de notre équipe «Séniors 1 » 71 à 63 contre Beuvrages qui lui permet d'accéder au niveau Pré-national.



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Atelier de fabrication de produits d'entretien naturels

JEUDI

MAI 2019

2

De 17h à 18h30



SIAVED
Producteur de Ressources

ATELIER

DE FABRICATION DE

PRODUITS D'ENTRETIEN NATURELS



Inscription obligatoire au
03 27 21 67 15

Entrée Gratuite

HASNON

Salle de la Gare
Avenue Juste Monier



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

Embarquement Scarpe 19 mai

TROIS TEMPS À RETENIR

- ≈ 9 h : rassemblement et départs de toutes les randonnées
- ≈ 12 h : pause-déjeuner au Port fluvial de Saint-Amand-les-Eaux
- ≈ 16 h : rassemblement au relais nautique de Mortagne-du-Nord

Dimanche 19 mai 2019

EMBARQUEMENT POUR LA SCARPE



Navettes bus pour revenir aux points de départ :

- 14h : Saint-Amand-les-Eaux - Hasnon - Marchiennes
- 15h : Marchiennes - Hasnon - Saint-Amand-les-Eaux - Mortagne-du-Nord
- 17h30 : Mortagne-du-Nord - Saint-Amand-les-Eaux - Hasnon - Marchiennes

Informez-vous auprès des Offices de tourisme :

- Pour Douai, Office intercommunal de tourisme de la CAD : 03 27 88 26 79
- Pour Vred et Marchiennes, Cœur d'Ostrevent Tourisme : 03 27 71 37 58
- Pour Hasnon, Mortagne-du-Nord, Saint-Amand-les-Eaux, Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : 03 27 48 39 65
- Pour Hergnies, Valenciennes Tourisme et Congrès : 03 27 28 89 10.

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - mars 2019 - © S. Dhote / D. Delcourt / Adobe stock, Mafiej Kasztelc



ACTIVITÉS NAUTIQUES

RANDONNÉES PÉDESTRES

RANDONNÉES CYCLO

OFFICE DE TOURISME

VALENCIENNES

Cœur d'Ostrevent

DOUAI TOURISME

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

DOUAI

Croisière-repas à bord de l'Eurêka
Découverte du monde de la batellerie et des charmes des rives de la Scarpe pour une escapade exclusive et originale.

Départ de Gayant Expo à **11h30** - Retour à 14h30.

Pour une croisière commentée sans repas, départ à **15h30** (durée 1h30).

Sur inscription. Payant.

Promenades en barques électriques dans le Vieux-Douai

Visite commentée le long des jardins et des maisons aux façades restaurées, accès aux anciennes cellules ou fut incarcéré le célèbre Vidocq !

Plein tarif : 6 €, tarif réduit : 4 €

Durée : 30 mn

Départs de **15h à 18h30** de la Place Charles-Pollinchove. Sur inscription.

Circuit nature «Au fil de la Scarpe» à vélo électrique

Le long de la Scarpe pour apprécier les paysages miniers.

Départ **10h30** de l'Office de tourisme de Douai

Plein tarif : 17 €, tarif réduit : 13 € Incluant le prêt du vélo électrique. Sur inscription.

Infos et réservations 03 27 88 26 79



VRED (Relais fluvial)

Activités nautiques sur la Scarpe

Canoë-kayak, paddle.

De **10h à 18h** - Gratuit.

Balade commentée en vélo électrique «Biodiversités»

Départ à **14h30** - Tarif : 12€ - Sur inscription.

MARCHIENNES

(Pont de Marchiennes, chemin de halage)

Visite guidée de la ville

par l'association Les Amis de Marchiennes.

Départ à **8h**.

Randonnée pédestre ou marche nordique guidée jusqu'à Saint-Amand-les-Eaux

Départ à **9h** (12km, 2h30) - Gratuit

Inscriptions sur le site :

<http://bit.ly/embarquementpourlascarpe>

Infos et réservations 03 61 29 70 09

HASNON (Parc animalier)

Balade en bateau électrique et initiation au canoë-kayak

De **10h à 16h** - Sur inscription.

Visite du Musée de la Fléchette et du Parc animalier à 11h et 15h.

Possibilité d'aller en petit train jusqu'à Saint-Amand-les-Eaux

Départs du lieu dit L'Anguille **10h30** et **11h30**.

Tarif : 4€

MORTAGNE-DU-NORD

(Relais nautique)

Initiation au canoë-kayak, paddle

De **13h à 17h30**.

Animations (ping-pong, badminton, pétanque...), orchestre et stands

À partir de **16h**.

Infos et réservations 03 27 48 39 65

HERGNIES

Randonnées guidées à pied jusqu'à Mortagne-du-Nord

Départ : Centre d'Amaury, Chemin des Rignains à **14h** (durée 2h). Sur inscription.

Infos et réservations 03 27 28 89 10

SAINT-AMAND-LES-EAUX

(Port fluvial)

Halte-déjeuner des randonneurs partis de Marchiennes et d'Hasnon

À partir de **11h**.

Animations pour les plus jeunes (jeux gonflables, stands)

De **11h à 17h**.

Initiation au canoë-kayak, paddle, dragon boat, bateau électrique.

Sur inscription. De **11h à 16h**.

Initiation au paddle

avec Décathlon

De **12h à 14h**.

Démonstration de float-tube

avec la Fédération de pêche

De **12h à 14h**.

Randonnée pédestre ou marche nordique guidée jusqu'à Mortagne-du-Nord

Départ à **14h** (8km, 1h45) . Découverte de la passe à poissons à Thun-Saint-Amand. Gratuit.

Inscriptions sur le site :

<http://bit.ly/embarquementpourlascarpe>

Infos et réservations 03 27 48 39 65

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Elections européennes

Dernier jour d'inscriptions le dimanche 31 mars 2019 uniquement en ligne sur le site « service-public.fr »

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.